



*Mémoire de la Coalition canadienne des arts présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018*

## **Mémoire au Comité permanent des finances**

Présenté le 1<sup>er</sup> août 2017

Présenté par :

Kate Cornell et Frédéric Julien, coprésidents

### **Résumé**

La Coalition canadienne des arts est reconnaissante pour les investissements récents dans l'infrastructure sociale et dans le Conseil des arts du Canada. Pour l'avenir, la Coalition reconnaît le rôle essentiel des plateformes numériques pour les artistes en tant que créateurs de contenu dans de nombreuses formes d'art. Les recommandations de la Coalition canadienne des arts en vue du budget prennent donc en considération les préoccupations de plusieurs intervenants.

1. Mettre en œuvre le **droit de suite des artistes** de manière à accorder aux artistes en arts visuels, en particulier aux artistes autochtones, le droit de percevoir des redevances sur la revente de leurs œuvres.
2. Étant donné que les programmes d'arts du ministère du Patrimoine canadien font actuellement l'objet d'une révision, la Coalition formule les recommandations suivantes pour qu'elles soient prises en considération en 2018 et ultérieurement :
  - a. Augmenter de 30 millions de dollars le financement du **fonds Présentation des arts Canada** pour les présentateurs et les festivals des arts de la scène afin de créer des possibilités de tournées au pays en synergie avec le développement du marché international et, dans le même ordre d'idées, préciser l'orientation du **fonds Présenter les industries culturelles du Canada**.
  - b. Investir dans **la formation et le développement** dans le cadre de deux programmes essentiels (le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine) pour reconnaître la croissance importante du secteur des arts.
  - c. Relever à 3 millions de dollars le plafond annuel du **volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture** pour rendre les groupes artistiques canadiens plus concurrentiels et pour susciter de nouveaux flux de rentrées.

3. Passer en revue la **Loi sur le droit d'auteur** et préciser les dispositions sur l'utilisation équitable pour faire en sorte qu'une rémunération juste soit versée pour l'utilisation éducative d'œuvres protégées par le droit d'auteur et le maintien de la production de ressources d'apprentissage canadiennes pour nos élèves.

Ces recommandations ont été jugées prioritaires par 31 associations membres, y compris le **Sommet canadien des arts**, au cours de consultations qui se sont déroulées en mai 2017.

## Première recommandation

Mettre en œuvre le **droit de suite des artistes** de manière à accorder aux artistes en arts visuels, en particulier aux artistes autochtones, le droit de percevoir des redevances sur la revente de leurs œuvres.

### Justification

Le droit de suite, ou *artists' resale right* (ARR) en anglais, est un mécanisme fondé sur le marché qui permet aux artistes des arts visuels de tirer profit du succès continu de leurs œuvres, car ils peuvent ainsi percevoir des redevances chaque fois qu'elles sont revendues publiquement, par l'intermédiaire d'une maison de vente aux enchères ou d'une galerie commerciale. Il est courant, en matière d'art, qu'il y ait appréciation de la valeur au fil du temps. Actuellement, les artistes canadiens ne bénéficient nullement des profits découlant de la revente de leur œuvre sur le marché secondaire, même si sa valeur accrue découle habituellement de l'expérience et de la réputation de l'artiste.

Tout particulièrement, les artistes autochtones du Canada ne touchent presque rien des énormes bénéfices que rapportent leurs œuvres sur le marché secondaire. De nombreux artistes des collectivités isolées du Nord du Canada vivent dans la pauvreté, tandis que la valeur de leurs œuvres augmente considérablement. À titre d'exemple, Kenojuak Ashevak, artiste inuite de renom, a vendu sa célèbre pièce *Enchanted Owl* en 1960 pour 24 \$. La maison d'enchères Waddington l'a subséquent revendue 58 650 \$ en 2001. M<sup>me</sup> Ashevak n'a reçu aucun profit de cette vente. La Coalition canadienne des arts propose que les artistes des arts visuels reçoivent une redevance de 5 % lors de la vente publique de leurs œuvres sur le marché secondaire.

L'instauration de ce nouveau droit permettra aux artistes d'avoir un revenu de subsistance durable<sup>1</sup> fondé sur la valeur de leurs propres œuvres et de ne pas dépendre du financement public. Les effets positifs du droit de suite sont déjà bien documentés dans d'autres pays du monde. À titre d'exemple, le droit de suite a fait l'objet de mesures législatives en France en 1920 et jusqu'à 93 pays dans le monde l'ont adopté. Si elle est mise en œuvre, cette recommandation aiderait les artistes canadiens à

---

<sup>1</sup> Entre 1990 et 2005, les revenus moyens des artistes ont diminué de 11 %, tandis que les revenus du travailleur moyen ont augmenté de 9 %. En comparaison, le professionnel des arts visuels gagne 61 % de moins que le travailleur canadien moyen et ses revenus moyens (13 976 \$) sont nettement moindres que la somme de 18 700 \$ déclarée en 2001.

maximiser leur apport à la croissance économique et à la productivité sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le financement public.

**Mesures :** Que la ministre du Patrimoine canadien inscrive le droit de suite dans la *Loi sur le droit d'auteur*.

**Coût prévu :** Mécanisme fondé sur le marché.

**Période :** Récurrente à compter de 2018.

## Deuxième recommandation

a. Augmenter de 30 millions de dollars le financement du **fonds Présentation des arts Canada** pour les présentateurs et les festivals des arts de la scène afin de créer des possibilités de tournées au pays en synergie avec le développement du marché international et, dans le même ordre d'idées, préciser l'orientation du **fonds Présenter les industries culturelles du Canada**.

**Justification :** Le fonds Présentation des arts Canada soutient les présentateurs et les festivals des arts de la scène partout au pays. Ces groupes de présentateurs et festivals donnent accès à une panoplie d'expériences artistiques professionnelles dans leurs collectivités. Cette année, l'étude *Signes vitaux : Arts et appartenance* a fait ressortir le pouvoir qu'ont les arts de bâtir un plus grand sentiment d'appartenance à nos collectivités, notamment dans les collectivités rurales. En particulier, l'étude a conclu que les Canadiens qui assistent régulièrement à des spectacles de musique sur scène étaient plus de deux fois plus susceptibles d'éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur ville que ceux qui n'y assistaient pas. De plus, les participants autochtones et racialisés sont uniformément plus mobilisés que les personnes de race blanche face à la présentation des arts dans leur collectivité<sup>2</sup>.

De plus, la présentation est un maillon crucial de la chaîne de production des arts de la scène et peut créer des synergies avec d'autres investissements fédéraux. Étant donné que le budget du Conseil des arts du Canada a doublé, de plus nombreuses productions d'artistes canadiens seront bientôt disponibles. Ces œuvres doivent faire l'objet de tournées au pays pour amortir les dépenses de production. À chaque présentation devant un auditoire, les productions s'améliorent et deviennent prêtes à faire leur entrée sur les marchés internationaux compétitifs, avec l'aide du **fonds Présenter les industries culturelles du Canada**.

La Coalition canadienne des arts demande respectueusement un investissement de 30 millions de dollars dans le fonds Présentation des arts Canada afin de procurer une rampe de lancement aux productions canadiennes. Cet investissement aboutira à des productions prêtes à être présentées en tournée internationale, à faire face à la concurrence dans le marché mondial et à représenter le Canada avec fierté. Le fonds Présentation des arts Canada et le fonds Présenter les industries culturelles du

---

<sup>2</sup> WolfBrown, *Étude de l'engagement dans les arts en Ontario*, Conseil des arts de l'Ontario, septembre 2011.

Canada sont intrinsèquement liés. Investir dans ces deux fonds accroîtra la productivité et la compétitivité.

**Fonds Présenter les industries culturelles du Canada.** Il est essentiel d'investir dans l'accès au marché international pour la santé du secteur des arts et pour promouvoir à l'étranger la créativité canadienne.

**Période :** À compter de 2018 pour une durée de cinq ans.

**Coût prévu :** 30 millions de dollars par année sur trois ans (pour hausser le fonds à 62 millions de dollars par année la troisième année)<sup>3</sup>.

b. Investir dans **la formation et le développement** dans le cadre de deux programmes essentiels (le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine) pour reconnaître la croissance importante du secteur des arts.

**Justification :** Étant donné que le budget du Conseil des arts du Canada a doublé, le secteur des arts est prêt à accroître considérablement sa productivité<sup>4</sup>. La productivité équivaldra à un plus grand nombre d'emploi pour les conservateurs, les acteurs, les musiciens, les danseurs, des metteurs en scène, les concepteurs et les gestionnaires et à un meilleur appui pour les artistes indépendants en littérature, en cinéma ainsi qu'en arts visuels et médiatiques. Mais la formation des artistes et gestionnaires novices, en particulier s'ils viennent de collectivités marginalisées, est essentielle à la stabilité et à la longévité du secteur, parce que nous avons une main-d'œuvre vieillissante, comparativement à la population active totale au Canada. On dénombre moins d'artistes que les autres travailleurs dans le groupe des gens âgés d'au plus 25 ans (12 % par rapport à 14 %), mais aussi beaucoup plus d'artistes qui sont âgés d'au moins 55 ans (25 % comparativement à 19 %)<sup>5</sup>.

Il existe deux programmes essentiels qui investissent dans le perfectionnement des artistes et des gestionnaires. Le premier, le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) soutient 36 excellents instituts de formation d'un bout à l'autre du pays. Ces instituts forment la prochaine génération d'artistes canadiens de calibre olympique. Ces artistes travaillent partout dans le monde et constituent une main-d'œuvre concurrentielle et mobile. Le FCFSA a des objectifs semblables à ceux du programme À nous le podium, en ce sens que les diplômés représentent la réussite canadienne partout dans le monde.

Le deuxième, Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine (JCCP) est un programme de stages pour les travailleurs culturels en début de carrière qui est coordonné par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel. JCCP procurent à ces travailleurs du milieu des arts une première expérience de travail à la fin de leurs études. Ces deux programmes de formation préparent avec empressement les Canadiens talentueux à passer toute leur carrière créative ici,

---

<sup>3</sup> Le FPAC est actuellement doté de 32 millions de dollars par année et il est sursouscrit.

<sup>4</sup> Les 2 100 demandes au fonds Nouveau chapitre du Conseil des arts du Canada illustrent le désir des artistes et des regroupements en arts d'accroître leur productivité.

<sup>5</sup> Profil statistique des artistes et des œuvres culturelles au Canada basé sur l'Enquête nationale auprès des ménages et la population active de 2011.

contrairement aux générations qui les ont précédés. Par conséquent, la Coalition canadienne des arts demande respectueusement une augmentation de 10 millions de dollars au FCFSA ainsi qu'une hausse de 500 000 \$ à Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine afin de tenir compte de la croissance du secteur au cours de la dernière décennie.

**Période :** Permanente.

**Coût prévu :** 10,5 millions de dollars par année.

c. Relever à 3 millions de dollars le plafond annuel du **volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture** pour rendre les groupes artistiques canadiens plus concurrentiels et pour susciter de nouveaux flux de rentrées.

**Justification :** Dans le marché concurrentiel d'aujourd'hui, les organisations artistiques caritatives consacrent beaucoup de temps à réunir des fonds. Pour être concurrentielles, les organisations artistiques doivent démontrer aux bailleurs de fonds canadiens que leurs investissements peuvent fructifier. De plus en plus, les grandes organisations du secteur des arts s'efforcent de mieux représenter un partenariat public-privé dans leurs levées de fonds. Bon nombre des généreux dons individuels de la part de Canadiens, en particulier les legs, dépassent maintenant les limites désuètes du programme Incitatifs aux fonds de dotation. Par conséquent, la Coalition canadienne des arts demande que le montant annuel maximal de contrepartie soit haussé de 2 à 3 millions de dollars pour permettre aux organisations de reconnaître la générosité des philanthropes canadiens.

En particulier, les musées d'art n'étaient pas admissibles à ce programme auparavant. La Coalition canadienne des arts recommande que le ministère du Patrimoine canadien étudie les effets budgétaires de la décision de rendre les musées admissibles au Fonds canadien pour l'investissement en culture, comme l'a recommandé l'Association des musées canadiens.

**Période :** Deux ans.

**Coût prévu :** 0 \$ la première année.

**Deuxième année :** Évaluation de l'utilisation et ajustement au besoin, selon le taux de souscription au fonds.

### **Troisième recommandation**

Passer en revue la **Loi sur le droit d'auteur** et préciser les dispositions sur l'utilisation équitable pour faire en sorte qu'une rémunération juste soit versée pour l'utilisation éducative d'œuvres protégées par le droit d'auteur et le maintien de la production de ressources d'apprentissage canadiennes pour nos élèves.

**Justification :** Le droit d'auteur est la fondation sur laquelle les entreprises sont bâties dans les domaines de la littérature et des publications et il procure un mécanisme permettant aux titulaires d'être rémunérés en contrepartie de leur investissement dans une nouvelle œuvre, tout en donnant

accès au contenu aux consommateurs. Depuis la mise en application de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* en 2012, les enseignants de la maternelle à la douzième année et les professeurs des établissements postsecondaires ont interprété très librement les nouvelles dispositions sur l'utilisation équitable et ils ont cessé de faire des paiements à l'égard de la majorité des œuvres protégées par le droit d'auteur. Les revenus des écrivains et des éditeurs ont chuté radicalement depuis 2012, ce qui limite la capacité de ce secteur de réinvestir dans de nouvelles œuvres canadiennes. Le sens que donne le secteur de l'éducation à la notion d'utilisation équitable a provoqué des litiges coûteux et déstabilisateurs qui, dans le meilleur des cas, prennent plusieurs années à se régler, tout en imposant une pression financière à toutes les parties.

Préciser la notion d'utilisation équitable permettra aux apprenants et aux enseignants de continuer d'avoir accès au contenu canadien tout en faisant en sorte que les titulaires des droits d'auteur aient un rendement sur l'investissement qu'ils font en créant des œuvres écrites. Les créateurs et les éditeurs seront en mesure de réinvestir dans de nouvelles œuvres et les élèves et étudiants canadiens profiteront d'un apport continu de ressources d'apprentissage propres aux Canadiens et produites par des professionnels ainsi que d'œuvres culturelles commerciales qui appuieront leurs projets éducatifs.

**Mesures :** Que les ministres du Patrimoine canadien et de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique fassent la lumière sur la notion d'utilisation équitable en éducation et assurent un contexte équitable en matière d'octroi de licences en modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*.

**Coût prévu :** Mécanisme du marché.

**Période :** Récurrente à compter de 2018.

#### À propos de la [Coalition canadienne des arts](#)

La Coalition canadienne des arts est un mouvement de coopération non partisan qui est chapeauté par un groupe d'organisations nationales de services en arts composées de membres qui représentent un vaste éventail de disciplines artistiques.